

*Date de dépôt : 26 mars 2015*

## Pétition

### Non à la fermeture des collèges et cycles d'orientation (CO) de la Seymaz ou de la Gradelle

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 3 mars 2015, la presse annonçait que le Conseil d'Etat allait prochainement prendre position sur la possibilité de fermer soit le cycle de la Seymaz, soit celui de la Gradelle, et ce pour accueillir des élèves du secondaire II.

Les soussignés constatent :

- que ces décisions impliqueront d'importantes modifications d'organisation pour les enfants, les familles, les communes, les activités culturelles et sportives, ainsi que pour les transports publics ;
- qu'aucune forme de **concertation** n'a été mise en place avec des représentants de l'enseignement et des parents d'élèves, pourtant cités comme partenaires par le DIP ;
- qu'en 2012 déjà, le DIP avait tenté de réquisitionner pour le secondaire II une partie des bâtiments du CO. A cette occasion, le corps enseignant s'était mobilisé et invoquait dans une pétition : « S'il est incontestable que le post-obligatoire connaît des problèmes de sureffectifs, cette décision consiste à simplement **reporter le problème sur le CO** [...]»<sup>1</sup>

Trois ans plus tard, force est de constater que nous nous retrouvons malheureusement dans la même situation et que les mesures nécessaires n'ont toujours pas abouti ;

---

<sup>1</sup> P 1835-B adressé au Grand Conseil le 25 juillet 2013

- que la fermeture d’un cycle d’orientation impliquera :
  - un **effet cascade** sur d’autres CO du canton,
  - des **sureffectifs** dans les bâtiments concernés ;
- qu’étant donné le développement immobilier de la région (Communaux d’Ambilly et les projets immobiliers autour du CEVA par exemple), **ces CO répondent à un besoin**. Il ne peut donc s’agir que d’une **solution provisoire et sans vision d’avenir**. Elle est dès lors insatisfaisante et inadéquate ;
- que cette décision est **difficilement compréhensible du point de vue social et humain**. Ces deux établissements fonctionnent de manière exemplaire.

Par conséquent, les signataires de cette pétition demandent au Conseil d’Etat et au Grand Conseil d’intervenir pour que le département **renonce à ce projet** et qu’un nouveau projet soit présenté dans un esprit de partenariat.

N.B. 5098 signatures  
*Mme Isabelle Martin*  
*Co-présidente*  
*APE Chêne-Bourg / Seymaz*  
*Case postale 454*  
*1225 Chêne-Bourg*